



AFDET PACA

**PROJET DE REFORME DE
L'APPRENTISSAGE et de
LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

13 PROPOSITIONS POUR UN VERITABLE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

L'AFDET PACA présente ci-après, alors qu'est engagée une concertation en vue de **développer fortement l'apprentissage, treize propositions** visant ce que celui-ci devienne pleinement la deuxième voie de formation professionnelle initiale, à égale dignité avec la voie professionnelle sous statut scolaire ou étudiant.

L'Apprentissage devrait ainsi devenir accessible pour tous les jeunes qui la choisissent et ce, tout au long de leur parcours après le Collège, et à tous niveaux de formation.

Ces douze propositions s'appuient sur des travaux déjà engagés depuis de nombreuses années par l'**AFDET** qui rassemble dans la région PACA, aussi bien des responsables du système éducatif (public, privé sous contrat, scolaire, étudiant, et par apprentissage) que du monde économique (entreprises et branches professionnelles).

Elles s'inscrivent dans le cadre de **la Feuille de route** et du **Document d'orientation** du Gouvernement ainsi que du **Document de synthèse sur l'Apprentissage** présenté aux Partenaires Sociaux et aux Régions lors de la Séance plénière du 15 novembre dernier.

Elles n'engagent cependant pas l'AFDET nationale qui a prévu de communiquer en janvier prochain sur l'Apprentissage.

Il apparait en effet que rien ne pourra se faire sans la mobilisation - mais également avec la prise en compte des contraintes - des Entreprises, celles des Régions et de l'Etat en région ainsi que de la part de l'Education Nationale et des autres Ministères concernés.

Enfin, ces propositions ne visent pas à une quelconque exhaustivité.

C'est ainsi que ne sont pas abordés ici *certaines domaines tels que les répartitions de compétences sur le plan financier ou concernant les responsabilités respectives entre le Monde économique et les Régions.*

I – A PARTIR DES DONNEES DU DOCUMENT DE SYNTHESE présenté lors de LA PLENIERE DU 15 NOVEMBRE, SIX PREMIERES PROPOSITIONS

On peut en effet identifier dans ce document particulièrement clair et synthétique présentant l'Etat des lieux de l'apprentissage, de *précieuses données et informations actualisées*, dont *nombre d'entre elles sont peu connues*.

1- L'efficacité respective des voies scolaire ou étudiante et de l'apprentissage pour la réussite de l'insertion professionnelle des jeunes

Les tableaux des pages 11 et 12 du Document de synthèse précité mettent en évidence :

- *un avantage relatif et normal à court terme pour l'apprentissage,*
- *un avantage réel mais plus nuancé mais, également à moyen terme*

Ainsi la voie de l'apprentissage favorise:

- *mieux l'insertion professionnelle à court terme, et ce, à tous niveaux, que la voie professionnelle scolaire ou étudiante,*
- *et un peu mieux l'insertion professionnelle à moyen terme (après 3 ans), mais dans une moindre mesure, et de manière différente selon les niveaux.*

Un tel constat amène à s'interroger sur de nouveaux équilibres à trouver entre les deux voies de formation initiale dans l'hypothèse où les Entreprises s'engageraient de manière plus significative dans l'apprentissage :

- **N'y aurait-il pas intérêt à développer de manière plus ample, les mixités de parcours, d'abord scolaire puis en apprentissage ?**

(par exemple, pour la préparation d'un baccalauréat professionnel : deux ans en tant que lycéen professionnel puis un an en apprentissage; ou bien, une année de seconde commune puis deux ans au choix, en tant que lycéen professionnel ou en apprentissage. pour la préparation d'un BTS, un an sous statut étudiant puis un an en apprentissage)

- **Comment développer de manière encore plus importante l'apprentissage dans les Lycées professionnels et technologiques (car ils disposent déjà des équipements ad-hoc) ?**

- **Ne faudrait-il pas développer les « Lycée des Métiers » qui proposent tous des formations par apprentissage y compris selon les cas avec mixité des parcours ?**

Proposition n°1 :

- Reconnaître que les deux voies de formation professionnelle initiale scolaire, étudiante et par apprentissage ***contribuent toutes deux à une insertion professionnelle des jeunes.***

Et

- Considérer qu'il faut ***développer plus particulièrement l'apprentissage***, de manière complémentaire avec la voie scolaire ou étudiante, au regard de meilleurs résultats relatifs à court terme.

2- La préparation par les Apprentis, d'un Diplôme professionnel ou d'un Titre professionnel

Le tableau page 47 du document précise que :

90% des Apprentis préparent un Diplôme professionnel

(même si ce pourcentage est quelque peu «masqué» par le mode de présentation du tableau- il faut faire des additions

(soit 79% délivrés par l'Education Nationale + 11% par les autres Ministères)

et

10 % des Apprentis préparent un Titre professionnel,

Ceci amène à réfléchir sur cette *situation trop peu connue* et ici *confirmée* (données de 2016)

En effet, *d'un point de vue réglementaire, le choix est déjà possible en Apprentissage entre Diplômes professionnels, Titres (ou CQP ?).* Les pourcentages pourraient donc être bien différents.

En s'appuyant sur l'expérience de l'**AFDET PACA** sur le terrain, il apparait que cette donnée confirme que cette situation correspond à une "conscience" partagée par la plupart des jeunes, des familles, des Entreprises, des CFA et des Régions, que

- *l'Apprentissage représente une voie de formation professionnelle initiale alternative,*
- *qu'il s'adresse aux mêmes jeunes que la voie professionnelle scolaire et étudiante,*

et

- *qu'il permet donc d'accéder aux mêmes Diplômes professionnels que si ces jeunes étaient restés dans la voie professionnelle scolaire et étudiante (principe de l'égalité en droits).*

- **Faut-il donc faire évoluer l'apprentissage vers la préparation des Titres Professionnels plutôt que des Diplômes Professionnels ?**

- **Ne convient-il pas maintenir l'égalité entre tous les jeunes qui sont encore en Formation initiale quelle que soit la voie choisie, par l'accès aux mêmes Certifications professionnelles, et donc aux Diplômes professionnels ?**

Cette question renvoie simultanément aux nécessaires réflexions sur *l'intérêt de poursuivre ou non une formation générale* (certes à améliorer dans ses modalités) y compris en apprentissage, ce que permet la préparation d'un Diplôme professionnel et non en l'occurrence, d'un Titre.

Les apprentis seront alors mieux « armés » pour s'adapter ensuite aux évolutions de leur emploi en leur permettant d'acquérir non seulement une première professionnalité, mais également *des bases suffisantes en vue d'une adaptabilité aux évolutions technologiques et économiques à venir.*

Proposition n°2 :

- Continuer à donner aux apprentis, ***la possibilité de préparer les mêmes diplômes professionnels*** que s'ils étaient restés dans la voie professionnelle en tant que Lycéens ou Etudiants.

3- Les jeunes en Contrat d'apprentissage et les jeunes en Contrats de professionnalisation sont-ils « les mêmes » ?

Le tableau page 6 met en évidence les données suivantes :

- **25% des jeunes en Contrat de professionnalisation ont plus de 25 ans** et surtout ;
- **50 % d'entre eux, ont au départ, un niveau égal ou supérieur à Bac +2** (ils ont donc déjà obtenu un Diplôme).

L'âge moyen :

Les Contrats de professionnalisation s'adressent donc bien pour la plupart, à des jeunes différents de ceux qui sont en Apprentissage , car nettement plus âgés.

L'objectif :

Les Contrats de professionnalisation ont également pour la plupart, un *objectif différent de celui l'Apprentissage* en terme de certification (et donc de durée de formation) avec l'obtention d'un Titre ou d'un CQP pour acquérir *une formation d'adaptation à un premier emploi après l'obtention d'un premier diplôme* (ainsi que conçu à l'origine).

Les Contrats de professionnalisation sont également utilisées pour *des jeunes ayant décroché du système scolaire depuis quelque temps* et donc également *plus âgés que les*

apprentis. L'obtention d'un Titre ou un CQP peut alors représenter pour eux, un marche-pied vers un emploi.

Les Contrats de professionnalisation ont donc un objectif et un public différent de celui de l'apprentissage.

L'argument souvent évoqué du *"téléscopage"* entre les deux types de contrats, ne correspond pas à une donnée structurelle mais à des opportunités ponctuelles (par exemple avec ici ou là, avec le choix par certaines Entreprises, de Contrats de professionnalisation visant à la préparation d'un Diplôme professionnel, car ils permettent une diminution des coûts et une plus grande souplesse pour les entreprises).

- Faut-il donc « fusionner » ces deux types de Contrats ?

Ces données chiffrées confortent l'idée qu'une « fusion » ne s'appuyant que sur la notion **effectivement commune d'alternance, constituerait une erreur majeure, mettant en cause la complémentarité entre deux dispositifs s'adressant à des publics jeunes différents et avec des objectifs distincts.**

-Faut-il même simplement les « rapprocher » ?

Il semble qu'il soit souhaité d'arriver à **une entrée des jeunes en apprentissage « au fil de l'eau » tout au long de l'année, à l'instar des contrats de professionnalisation.**

Si l'on peut comprendre une telle attente de la part d'Entreprises se situant plutôt à court terme (logique de l'emploi), elle pose d'autres questions du point de vue de la formation.

En effet, il ne s'agit pas ici de petits groupes de 12 jeunes en contrats de professionnalisation, mais pour l'apprentissage et dans chaque CFA, de la gestion d'un Etablissement de formation de 400 à 600 apprentis en moyenne.

Or, les modes et contraintes de fonctionnement propres à la Formation initiale et à ce type d'Etablissement ne sont pas d'un point de vue « systémique » (gestion des effets de masse, gestion des flux, niveau d'autonomie de jeunes ici plus « jeunes » etc..), les mêmes que celles de la Formation continue.

- Ne faut-il pas réfléchir plus globalement au-delà du concept commun de « contrat en alternance » ou d'une approche par trop globale, afin de prendre en compte les différences tant d'objectifs que de publics qui sont dans des étapes différentes de leur premier parcours ?

-Ne peut-on pas dans certains cas (1) en terme de « rapprochement », concevoir la complémentarité de ces deux types de contrats en terme de parcours, avec par exemple, un Contrat d'apprentissage permettant l'acquisition d'un premier diplôme professionnel puis s'il y a nécessité, un Contrat de professionnalisation permettant une adaptation au premier emploi ?

(1) certaines entreprises ont ainsi déjà mis en place au cas par cas, de tels parcours, comme par exemple Airbus Hélicopters

Proposition n°3 :

- **Développer simultanément les deux types de Contrats**, Contrats d'apprentissage et Contrats de professionnalisation, **mais**
- mieux préciser leurs **spécificités** (objectifs et publics jeunes différents) **au bénéfice de tous, y compris des Entreprises ?**

4- Les décisions et le pilotage actuels de la carte de l'apprentissage, une gouvernance régionale trop méconnue

Le tableau -schéma du document précité met bien en évidence page 37- montre que suite à la mise en œuvre de l'article 29 de la Loi de 2013, ***les décisions en matière d'ouverture de CFA et de formations en apprentissage relèvent des Régions après:***

- 1- vérification préalable de l'engagement d'entreprises à proposer les contrats d'apprentissage correspondants**
- 2- avis des branches professionnelles et interprofessionnelles en CREFOP**
- 3- accord du Recteur**

Cet accord par convention avec l'Education Nationale permet de s'assurer que **les deux cartes des formations professionnelles initiales, scolaires, étudiantes et par apprentissage, soient en cohérence et complémentarité**, puisqu'elles s'adressent *pour l'essentiel aux mêmes jeunes sur chaque territoire*. (ce qui n'est pas le cas des contrats de professionnalisation).

- ***Ce cadre règlementaire est-il bien connu ? (il relève de la Loi de 2013 et non celle de 2014)***
- ***Faut-il donc modifier cette procédure par la Loi, alors qu'elle prend en compte tous les paramètres et associe tous les acteurs concernés ?***

Proposition n°4 :

- Evaluer l'application des nouvelles dispositions **définies par la Loi de 2013** et mises en œuvre depuis quatre ans avant d'envisager des modifications.

NB :

Cette proposition n'aborde pas la question d'un *éventuel transfert des Lycées professionnels, y compris de leurs personnels*, (proposition de l'Institut Montaigne)
 ou de *l'ensemble des Etablissements de formation* (proposition de Régions de France qui demande : d'assumer « l'organisation » de l'ensemble des formations professionnelles des CAP aux Licences professionnelles).

Il s'agit là en effet de *décisions de nature globale et politique*.

L'AFDET PACA peut par contre, *si souhaité, proposer une analyse portant sur les conséquences opérationnelles selon telle ou telle hypothèse envisagée*.

5- Un réseau de CFA cohérent, diversifié et contrôlé

Le tableau page 45 indique un nombre de **995 CFA** pour l'ensemble du territoire français.

Chaque CFA est un Etablissement de formation, privé pour la plupart, proche des Entreprises, stable et contrôlé.

Les CFA représentent de plus, avec les Lycées professionnels, les Lycées technologiques et les Universités, *un ensemble d'Etablissements de formation, stables et se situant en complémentarité (bien entendu perfectible) dans chaque Région*.

C'est donc chaque année et pour ce réseau que sont décidées par les Régions - après concertation avec leurs partenaires (cf point 4), les évolutions opportunes des cartes de formation professionnelle scolaire, étudiante et par apprentissage puisque *s'adressant aux même public jeune*.

Faut-il donc encore les multiplier ?

Proposition n°5 :

- ***Développer d'une part les Contrats d'apprentissage avec les Entreprises autour des CFA existants*** (ou ceux à créer en tant que de besoin) pour les jeunes encore en formation initiale dans chaque Région,
- ***Développer simultanément les Contrats de professionnalisation par les Entreprises avec les Organismes de formation continue*** dans le cadre de la Réforme à venir de la Formation professionnelle à venir,
- ***Préciser davantage les spécificités*** (objectifs et publics jeunes différents) ***de chacun des deux types de Contrats***, au bénéfice de tous, y compris des Entreprises ?

6- Des Diplômes professionnels (CAP, Bacs Pro, BTS, Licences pro ..) non contestés dans leur principe ni leur efficacité, mais dans leur insuffisante co-construction

Les tableaux pages 48 à 50 du document *n'évoquent pas une remise en cause de la fonction des Diplômes professionnels en tant que tels*,

- ni « en aval », de la part des entreprises, en tant qu' « indicateurs de compétences » au regard de l'accès de l'emploi,
- ni « en amont », de part de la majorité des CFA et des jeunes puisqu'ils « structurant » les formations qui y préparent (y compris pour leur durée).

Il est par contre évoqué *une relative insatisfaction quant à la participation du monde économique dans leur élaboration*.

Pour l'essentiel, il s'agit souvent d'une incompréhension des termes utilisés du fait de leur « distanciation » par rapport à ceux utilisés lors des activités professionnelles ou par ailleurs, par rapport aux spécificités propres à chaque métier (les Diplômes professionnels ayant vocation à préparer à plusieurs métiers).

Proposition n°6 :

Mettre en œuvre une ***véritable co-construction des référentiels de Métiers puis de Certification*** pour l'ensemble des Diplômes professionnels ***par le monde économique et le système éducatif***.

II – DANS LE CADRE DE LA FEUILLE DE ROUTE ET DU DOCUMENT D'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT, SEPT AUTRES PROPOSITIONS

En s'appuyant sur son expérience de terrain au cœur de la plupart des territoires du pays, les principaux obstacles au développement de l'apprentissage sont du point de vue de l'AFDET PACA :

- ***La récente crise du chômage,***
- ***Les modalités actuelles de l'orientation,***
- ***L'image de l'apprentissage et la dévalorisation (spécificité française) des métiers dits manuels, défavorable à l'apprentissage aux premiers niveaux de qualification,***

- *Le nombre trop limité de contrats d'apprentissage proposés par les Entreprises,*
- *L'arrivée de jeunes souvent très (trop ?) jeunes en apprentissage suite à la réforme du Bac pro en 3 ans,*
- *L'insuffisante stabilisation de l'apprentissage au cœur des entreprises,*
- *La méconnaissance trop fréquente des contenus des Diplômes professionnels par les Entreprises et de certaines Branches professionnelles,*
- *Un manque de relations (ou de « mise en regard réciproque ») entre les formations générales et les formations professionnelles sur le plan des contenus comme parfois, celui des méthodes de formation.*

L'AFDET PACA présente ainsi sept autres propositions afin de prendre en compte puis pour les dépasser, les principaux freins en vue d'un véritable développement de l'Apprentissage.

1- Les modalités actuelles de l'orientation

L'information à propos de l'apprentissage est insuffisamment développée jusqu'à présent par nombre de Collèges et de Lycées de l'Education Nationale.

Cette proposition vise à ce que l'apprentissage soit pleinement pris en compte lors **des démarches d'information sur les métiers et d'orientation sur les parcours de formation**, ainsi que lors des **procédures d'affectation**, en particulier lors de chacune des grandes étapes d'orientation à l'issue du Collège puis du Lycée (classes de 3ⁱ ème, de Terminale, si ce n'est, à l'issue par exemple, d'une Licence générale) .

Proposition n°7 :

Rendre légitime au sein de l'Education Nationale, l'Apprentissage en tant que deuxième voie de formation professionnelle initiale.

2- L'image de l'apprentissage

La dévalorisation -qu'elle soit explicite ou pas- des métiers dits « manuels » est une spécificité bien française portée par une grande part de la société.

Elle concerne les métiers qui nécessitent fortement mais non exclusivement, des compétences aussi manuelles.

Or le fait que l'apprentissage soit assimilé encore comme une voie priorisant l'accès à ces métiers constitue *un handicap* pour le développement *global de l'apprentissage*,

Proposition n°8 :

- Mettre en œuvre une campagne d'information afin de ***combattre la dévalorisation des métiers dits « manuels »***.

3- L'arrivée de jeunes souvent très (trop) jeunes en apprentissage suite à la réforme du Bac pro en 3 ans

Cette réduction de durée a en effet incité un certain nombre de jeunes ayant réussi jusqu'à présent leur scolarité et donc plus jeunes) à choisir de manière positive ce parcours y compris par l'apprentissage. (avec parfois la perspective de préparer un BTS par la suite).

Or l'arrivée de ces derniers en entreprise alors qu'ils sont parfois encore mineurs ou avec un vrai manque de maturité pose des problèmes aux Entreprises.

Proposition n°9

- Développer ***les mixités de parcours***, d'abord sous statut scolaire puis en apprentissage, en particulier pour les jeunes de 15 à 16 ans à l'issue du Collège.

NB : Cette mesure déjà évoquée précédemment peut s'organiser ainsi :

- deux ans en tant que lycéen professionnel puis un an en apprentissage;
- ou bien,
- une année de seconde commune puis deux ans au choix, en tant que lycéen professionnel ou en apprentissage.

4- Le nombre trop limité de Contrats d'apprentissage proposés par les Entreprises

Il s'agit là ***d'un des obstacles majeurs*** (si l'on met de côté , les secteurs avec des métiers en tension de manière structurelle ou conjoncturelle).

Cette question relève du dialogue et de décisions relevant du Gouvernement et des représentants du monde économique (Branches professionnelles et Organisations interprofessionnelles).

Il est apparu cependant au regard de l'expérience de l'AFDET en PACA, qu'outre quelques éventuels aménagements de la Législation du travail dès lors qu'ils seraient à la fois dans l'intérêt à la fois des jeunes et des entreprises, *un accord contractuel global pourrait être établi portant sur des incitations financières liées au nombre d'apprentis accueillis et formés par chaque Entreprise.*

Celui-ci devrait prendre en compte la réalité et la diversité de l'apprentissage et des entreprises, avec différents paramètres ou critères tels que par exemple :

- le maintien dans l'emploi à l'issue du contrat d'apprentissage pour certaines entreprises, (c'est un atout car elles ont formé l'apprenti et souhaitent le garder)
- la reconnaissance de cette fonction de formation d'un jeune sans l'embaucher par la suite, mais au profit du secteur d'activités ou plus largement de la Collectivité,
- etc..

Proposition n°10 :

**Créer un Crédit d'impôt formation par Entreprise
lié au nombre d'Apprentis accueillis et formés**

5- L'insuffisante reconnaissance et stabilisation de l'Apprentissage au cœur des entreprises

Force est de constater qu'hormis de grandes Entreprises, *l'acceptation de « prendre un apprenti » et d'assurer la fonction de Maître d'apprentissage repose en France, la plupart du temps, sur le volontariat de celui-ci, que ce soit par conviction (engagement pour les jeunes ou la volonté de transmission de savoirs).*

De tels choix relèvent dans d'autres cas, *d'une stratégie d'entreprise plus globale correspondant possiblement à un essai de longue durée avant une embauche à l'issue du contrat d'apprentissage.*

On peut mentionner aussi parfois des choix fondées sur des opportunités (main d'œuvre peu qualifiée et de faible coût).

Ceci étant, *la fonction de Maître d'apprentissage n'est pas véritablement reconnue ni véritablement stabilisée en France.*

Proposition n°11 :

- Définir un ***véritable statut de Maître d'apprentissage*** (Titre, indemnité de fonction, temps disponible, possibilité de formation dans le cadre du CPF, ..).
- Définir un ***véritable statut de l'Apprenti*** (droits et devoirs dans l'entreprise -et au CFA, rémunération avec critères à élargir : âge, durée dans le contrat, niveau ..)

Cette proposition pourrait également relever de la concertation engagée entre le Gouvernement et des représentants du monde économique (Branches professionnelles et Organisations interprofessionnelles).

6-La méconnaissance trop fréquente des contenus des Diplômes professionnels par les Entreprises et de certaines Branches professionnelles

Proposition n°12:

- Proposer aux Branches professionnelles d'assurer comme l'Etat et les Régions, ***la « portabilité » des diplômes professionnels*** auprès de leurs Entreprises.

Cette proposition serait facilitée dans *l'hypothèse d'une meilleure co-construction des Diplômes professionnels* (voir proposition n°6) et peut également s'inscrire dans *la perspective d'une meilleure articulation en synergie et complémentarité de l'ensemble des Certifications professionnelles (Diplômes, Titres et CQP)* en particulier autour de la notion de Blocs de Compétences.

6- Le manque de mise en relation des contenus entre formations professionnelles et générales dans certains référentiels de Diplômes professionnels, et insuffisante mise en synergie lors des démarches pédagogiques

Proposition n°13

- Repenser en CPCN les **«mises en regard» possibles entre activités professionnelles et formations** dès la conception des Diplômes professionnels.
- **Faire évoluer les démarches pédagogiques en CFA en LP et LGT** afin d'assurer autant que faire se peut des mises en relations entre activités et formations professionnelles et formation générale.

Ces propositions *ne visent pas à diminuer ou «enfermer» le contenu des formations générales* en les réduisant aux connaissances et compétences nécessaires aux activités professionnelles pour exercer chaque métier.

En effet, chaque futur citoyen, travailleur ou futur chef d'entreprise doit s'approprier un domaine plus large afin de *pouvoir être en situation par la suite de s'adapter et d'évoluer*.

Il semble cependant nécessaire de prendre *également* cette perspective chaque fois qu'il y a possibilité lors de l'élaboration des référentiels de Diplômes en particulier lors du découpage des Certifications professionnelles en blocs de compétences.

Une telle proposition vise à *redonner du sens aux formations générales* pour les apprentis, en particulier pour ceux qui aux premiers niveaux de qualification, ont perdu toute appétence ou motivation à leur égard.

Elle implique cependant *une évolution dans les modalités de travail et d'organisation entre les différents formateurs de CFA ou enseignants pour les LP et LGT*.

Références :

- « 19 propositions pour l'apprentissage » AFDET nationale(2014)
- « L'impact des blocs de compétences sur le système de Certification professionnelle » (AFDET nationale – CEREQ) (2016)
- « Pour le développement de l'Apprentissage » AFDET PACA (2016)
- «Pour améliorer le système de certification professionnelle français (Diplômes, Titres et CQP) AFDET PACA (2017)